



Affaire 19-131223

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AI 619 | Vente au profit de Madame AMAYE MANDINY Vanessa

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 décembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 05

Procurations : 05

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE
DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le **TREIZE DÉCEMBRE** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Joan DORO 4^{ème} adjoint à Mylène MAHALATCHIMY – Sonia ALBUFFY conseillère municipale à Johnny PAYET – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Emilie NALEM conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

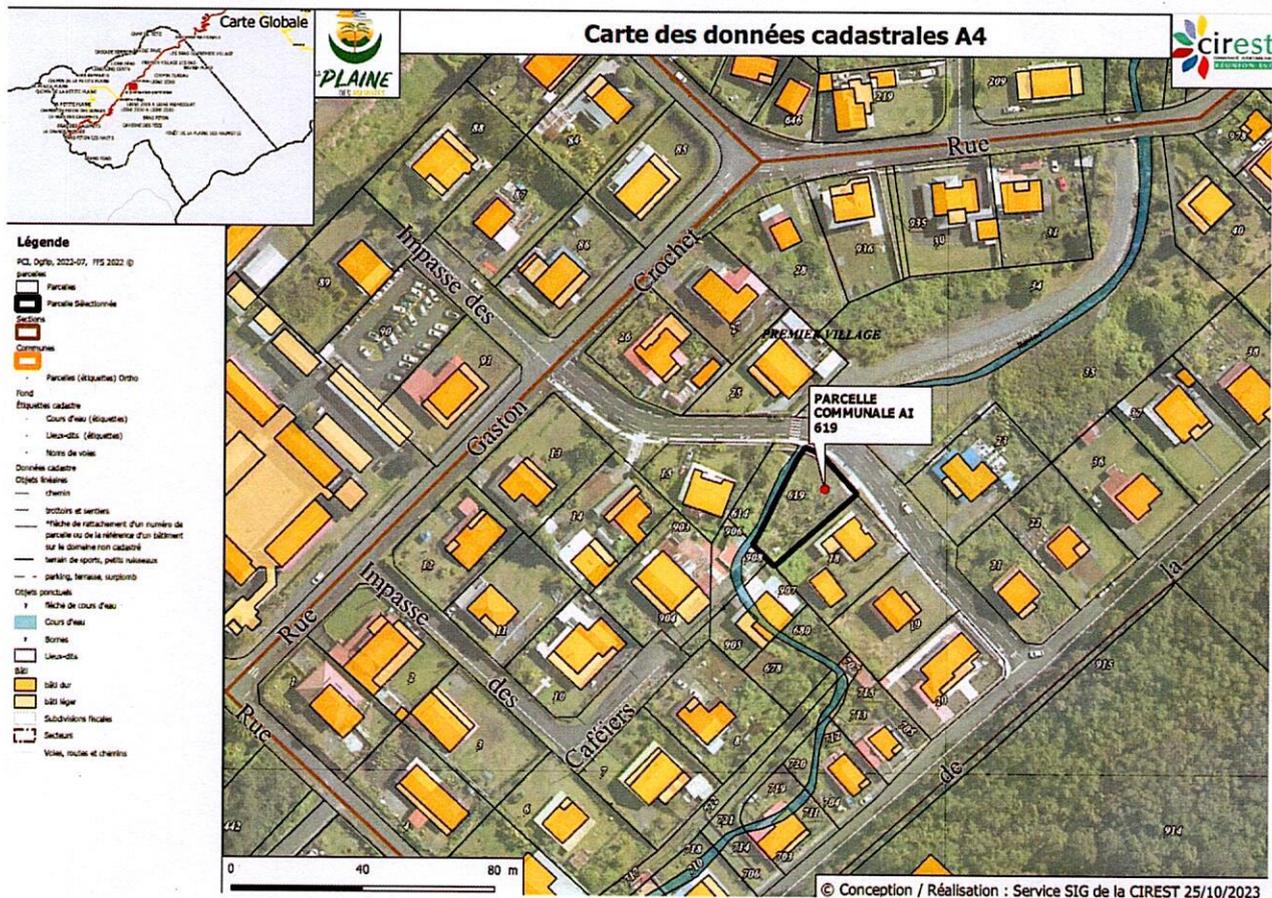
Publicité faite le 18 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM19-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Affaire 19-131223

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AI 619 | Vente au profit de Madame AMAYE MANDINY Vanessa

Le Maire informe que Madame AMAYE MANDINY Vanessa a manifesté son intérêt, par courrier en date du 15 octobre 2023, d'acquérir la parcelle AI 619, situé rue des Glycines, d'une superficie de 521 m².



Plan de situation AI 619

Considérant que la Ville a sollicité l'avis des Domaines qui a estimé la valeur du terrain et l'accord de Madame AMAYE MANDINY Vanessa d'acquérir la parcelle au prix proposé par la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal la cession de la parcelle AI 619 au prix de 43 000 € pour une surface de 521 m². Ce prix de vente s'entend hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM19-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

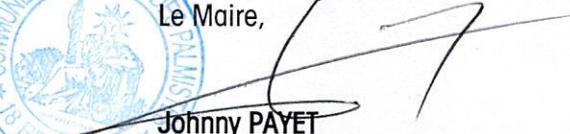
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, 1 **contre** (Frédéric AZOR) et 5 **abstentions** (Érick BOYER, Joseph Luçay CHEVALIER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la cession du terrain référencé Al 619 d'une superficie de 521 m² au profit de Madame AMAYE MANDINY Vanessa au prix de 43 000 euros, hors frais notariaux,
- **CHARGE** le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

Madame AMAYE MANDINY Vanessa
23, cité Denis ROBERT
97470 SAINT BENOIT
Tél : 0692 077 028

Saint-Benoît, le 15 octobre 2023

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Rue de la République
Route Nationale 3
97431 LA PLAINE DES PALMISTES



Objet : Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain.

Monsieur le Maire,

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon souhait de procéder à l'acquisition d'un terrain :

Il s'agit de la parcelle cadastrée : AI 169

La superficie que j'envisage d'acquérir est d'environ : 521.m² dont 350 m² constructible au prix de 43000 euros.

Je souhaiterais acquérir ce bien afin de collaborer dans votre projet touristique des hôtels à ciel ouvert.

Aussi, je certifie avoir contacté, au préalable, le Service Urbanisme afin de prendre connaissance du règlement du Plan Local d'Urbanisme qui s'applique à mon terrain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Le 31 OCT. 2023

Le Maire

A

Madame AMAYE MANDINY Vanessa

23 , Cité Denis Robert

97 470 SAINT-BENOIT

DIRECTION TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT
Le Service Foncier

Dossier suivi par : Fabiola BRASIER
Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65
foncier@plaine-des-palmistes.fr – Poste 410
NRéf : D23 2712 /JP/SB/CL/MN/FB
V/Réf : votre courrier du 15/10/2023

OBJET : votre demande d'achat de la parcelle AI 619- rue des
Glycines

Madame,

J'accuse réception de votre demande citée en objet, dans laquelle vous me faites part de votre souhait d'acquérir la parcelle de la Commune référencée AI 619 sise rue des Glycines d'une superficie de 521 m² au prix proposé à 43 000€.

Je vous informe que votre demande sera soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante lors de sa prochaine séance.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,



Johnny PAYET

230, rue de la République
97431 La Plaine des
Palmistes

Tél : 02 62 51 49 10
Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h30

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM19-131223-DE
Date de réception : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023